



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Amélie de MONTCHALIN, ministre de la transformation et de la fonction publique et Olivier DUSSOPT, ministre délégué chargé des Comptes publics, ont reçu le rapport de Jean BASSERES, directeur général de Pôle emploi, sur la responsabilisation des gestionnaires publics**

Paris, le 15 décembre 2020

N°484

**Amélie de MONTCHALIN**, ministre de la transformation et de la fonction publique et **Olivier DUSSOPT**, ministre délégué chargé des Comptes publics, publie le rapport de M. Jean BASSERES sur le renforcement de la responsabilisation des gestionnaires publics dans le cadre d'une modernisation de la gestion budgétaire et comptable.

Ce rapport a été commandité en décembre 2019 par le ministre de l'action et des comptes publics à la suite des orientations données en comité interministériel pour la transformation publique sur la rénovation du régime de responsabilité des gestionnaires et des comptables.

Cette étude documente les conditions d'une plus grande responsabilisation des gestionnaires publics et d'un meilleur équilibre dans la responsabilisation des comptables. Pour atteindre cet objectif, elle invite à repenser les relations entre ordonnateur et comptable. Cette séparation resterait au cœur du droit public financier dans le cadre d'une fonction financière de l'Etat renforcée et pilotée par le ministère chargé des comptes publics. Le rapport propose plusieurs axes forts : responsabiliser davantage les gestionnaires en les plaçant dans un cadre de gestion pluriannuel et en leur laissant plus de leviers d'action ; recentrer les contrôles là où ils ont le plus de valeur ; abandonner le contrôle a priori sur les dépenses courantes et réformer en profondeur le régime de responsabilité des comptables.

Cette analyse a été utilement complétée par les travaux de Mme Stéphanie DAMAREY, professeure des Universités, comparant le régime français de responsabilisation des acteurs de la chaîne financière publique avec les régimes d'autres pays européens.

Vingt ans après l'adoption de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), la responsabilisation des gestionnaires doit être poursuivie en renforçant leurs marges de manœuvre mais aussi leur sécurisation financière. En cohérence, la responsabilité des comptables doit être réexaminée afin qu'elle favorise la poursuite de la modernisation de la chaîne financière. Beaucoup de leviers existent et méritent d'être mobilisés, en particulier la capacité des acteurs de la chaîne financière à vérifier la soutenabilité et les impacts pluriannuels des choix d'aujourd'hui, ou bien l'allègement des contrôles en amont lorsque la professionnalisation des fonctions financières est suffisante.

Ces travaux invitent à poursuivre la transformation de l'action publique par une modernisation de la chaîne de la dépense, pour la rendre plus efficace et rapide, au profit des usagers du service public. Cette modernisation s'inscrit dans une démarche managériale plus générale consistant à donner plus de responsabilité aux agents. Elle constitue un élément essentiel de transformation des administrations, reposant sur la confiance.

Les travaux de M. Jean BASSERES permettent d'éclairer la décision du gouvernement et seront versés aux réflexions de la Commission sur l'avenir des finances publiques. Les propositions formulées vont être étudiées afin d'identifier, en association avec toutes les parties prenantes, les propositions qui pourraient conduire à un progrès rapide.

Cabinet de Amélie de Montchalin  
Service presse : 01 53 18 42 68  
[presse.mtfp@transformation.gouv.fr](mailto:presse.mtfp@transformation.gouv.fr)

101, rue de Grenelle  
75007 Paris

Cabinet d'Olivier Dussopt  
Service presse : 01 53 18 45 26  
[presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr)

139, rue de Bercy  
75012 Paris